



CONSEIL POUR L'OBSERVATION DES REGLES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LES MEDIAS

Avis N° 22/2021

Objet : Auto-saisine du CORED contre 2S Tv.

Le Tribunal des pairs du CORED a examiné le 24 décembre 2021, l'auto-saisine du CORED concernant 2S Tv.

Les Faits :

Du 29 novembre au 04 décembre 2021, le président gambien, candidat à sa succession, M. Adama Barrow a bénéficié d'un traitement à lui tout seul, à la quasi exclusion des autres candidats, dans les éditions de 20 heures de la 2S Tv, dont un entretien exclusif de 30 mn.

Par ailleurs, seuls les meetings du candidat sortant Adama Barrow ont été couverts et diffusés par la 2S Tv, tandis que ceux des autres candidats ont fait l'objet d'un black-out par l'équipe de reportage du média, créant un déséquilibre manifeste de l'accès et du droit à l'information du public.

Cette attitude déroge aux règles d'éthique et de déontologie, et rompt avec le principe du traitement équitable des candidats en période de campagne électorale.

Devant ces faits, le CORED s'est autosaisi et le tribunal des pairs s'est réuni et a pris l'avis qui suit.

Avis du Tribunal des Pairs

Répondant à la saisine du CORED, le Coordonnateur de la rédaction de la 2STv justifie avec beaucoup de légèreté et d'irresponsabilité, le grave manquement professionnel de sa chaîne d'information, en prétextant d'une part qu'il n'y a aucune preuve d'un parti-pris en faveur du candidat Barrow, en dépit des éléments dûment motivés par le CORED, et d'autre part que les règles d'observation de l'éthique et de la déontologie qui fondent l'existence de l'organe d'autorégulation des médias qu'est le CORED (**Article 53 alinéa 2 du Code de la presse**), ne s'appliqueraient que sur le territoire national et non pas à l'extérieur du Sénégal.

Après analyse des faits, le Tribunal des pairs du CORED déplore le ton irrespectueux du Coordonnateur de la rédaction de 2S Tv et sa vraisemblable ignorance de l'universalité des règles d'éthique et de déontologie ainsi que des preuves présentées par le CORED. Le Tribunal des pairs du CORED estime que cela ne saurait absoudre la responsabilité éditoriale de toute la rédaction de la 2S Tv.

Par conséquent, le Tribunal des pairs du CORED sert un **blâme** à **Moussa Mousseu SENE**, Coordonnateur de la rédaction de 2S Tv et à ses envoyés spéciaux en Gambie, **Amadou Diaw** et **Seydou Sow**.

Fait à Dakar, le 24 décembre 2021

Le Tribunal des Pairs du CORED

